



Notice d'emploi N° 6120 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	23.5 % difénoconazole (250 g/l)
Nom UICPA:	cis,trans-3-chloro-4-[4-méthyl-2-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-1,3-dioxolan-2-yl]phenyl 4-chlorophenyl ether

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Sponsor

Numéro d'homologation fédéral: I-4884	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 13926	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Italia S.P.A.,Italie

Divo

Numéro d'homologation fédéral: I-4827	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 13367	Titulaire de l'autorisation étranger: Sharda Cropchem Ltd.,Inde

Concaz

Numéro d'homologation fédéral: F-5425	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2100170	Titulaire de l'autorisation étranger: Eurofyto,Belgique

Score

Numéro d'homologation fédéral: F-2619	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 8800841	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta France SAS,France

Conazol+

Numéro d'homologation fédéral: F-2606	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2040044	Titulaire de l'autorisation étranger: Phyto - Service,France

Agriidif 250

Numéro d'homologation fédéral: I-4954	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 13225	Titulaire de l'autorisation étranger: Sharda Cropchem Ltd.,Inde

Score 25 EC

Numéro d'homologation fédéral: I-2790

Pays d'origine: Italie

Numéro d'homologation étranger: 8801

Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Italia S.P.A., Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
espèces de Ribes	oïdium des Ribes	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha	1, 2, 3, 4, 5, 6
fraise	oïdium du fraisier	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 4, 6, 7, 8
framboise	rouille des framboisiers	Concentration: 0.05 % Dosage: 0.5 l/ha	1, 2, 3, 4, 6, 9
Arboriculture			
abricotier	maladie criblée des Prunus, moniliose des fruits	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: dès le débourrement.	6, 10, 11, 12, 13, 14, 15
abricotier, pêcher / nectarine	maladie criblée des Prunus, moniliose des fruits	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: dès le débourrement.	2, 6, 11, 12, 13, 14
abricotier, pêcher / nectarine	oïdium de l'abricotier, oïdium du pêcher	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: après la floraison.	2, 6, 12, 13, 14
cerisier, prunier (pruneau/prune)	cyindrosporiose du cerisier, maladie criblée des Prunus, moniliose des fruits	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: dès le débourrement.	2, 6, 11, 12, 14, 16
fruits à pépins	moniliose des fleurs et des rameaux, oïdium du pommier/du poirier, rouille grillagée du poirier, tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration: 0.015 % Dosage: 0.24 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: Du débourrement jusqu'à fin juillet au plus tard.	2, 6, 11, 12, 14, 16
prunier (pruneau/prune)	rouille du prunier	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: après la floraison.	2, 6, 12, 14, 16
pêcher / nectarine	cloque du pêcher	Concentration: 0.03 % Dosage: 0.48 l/ha Application: dès le débourrement., jusqu'à la floraison.	2, 6, 12, 14
pêcher / nectarine	cloque du pêcher	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.32 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: dès le début de la floraison.	2, 6, 12, 14
Viticulture			
vigne	oïdium de la vigne, Pourriture noire (black rot) de la vigne, rougeot parasitaire de la vigne	Concentration: 0.0125 % Application: jusqu'à mi-août au plus tard.	6, 10, 15, 17, 18
vigne	oïdium de la vigne, Pourriture noire (black rot) de la vigne, rougeot parasitaire de la vigne	Concentration: 0.0125 % Application: jusqu'à mi-août au plus tard.	6, 17, 18, 19
Culture maraîchère			
Panais	maladies fongiques des feuilles	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 6, 7
ail, échalote, oignon	cladosporiose des oignons, rouille des Allium, taches pourpres ou alternariose des allium	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 6, 7
asperge	brûlure des feuilles de l'asperge, rouille de l'asperge	Dosage: 0.5 l/ha Application: été.	3, 6, 7
betterave à salade	cercosporiose et ramulariose	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 6, 7
carotte	alternariose de la carotte	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 6, 7
chicorée pommée et chicorée à feuilles	oïdium des astéracées	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: dès l'apparition des premiers symptômes.	3, 6, 7
chicorée pommée et chicorée à feuilles, laitues pommées	anthracnose de la laitue	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 6, 7

chicorée witloof (chicorée-endive) [production de racines]	alternarioses, oïdium des astéracées, Puccinia spp.	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 6, 7, 20
choux	maladies fongiques des feuilles	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 6, 7
ciboulette	cladosporiose des oignons	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s) Application: jusqu'à 1 semaine après la fauche.	3, 6, 7
concombre	gomme des Cucurbitacées [Didymella bryoniae]	Concentration: 0.05 % Délai d'attente: 3 Jours	3, 6, 21
courges à peau comestible	alternariose, cladosporiose des cucurbitacées, oïdium des cucurbitacées	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Jours	3, 6, 21
céleri	septoriose du céleri	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 6, 7
fenouil bulbeux	cercosporiose et ramulariose	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s) Application: à partir du début de l'attaque.	3, 6, 7
fines herbes	maladies fongiques des feuilles	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 6, 7
mâche, rampon	oïdiums sur mâche	Dosage: 0.5 l/ha Application: avant ou aussitôt après la plantation jusqu'au stade 4 feuilles au plus tard.	3, 6, 7
persil	alternarioses, septoriose du persil	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: jusqu'à 1 semaine après la fauche.	3, 6, 7
poireau	cladosporiose des oignons, rouille des Allium, taches pourpres ou alternariose des allium	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	3, 6, 7
rhubarbe	maladies fongiques des feuilles	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	3, 6, 7
tomate	alternariose, Oïdium des solanacées., septoriose de la tomate/aubergine	Concentration: 0.05 % Délai d'attente: 3 Jours	3, 6, 21
Grande culture			
Blé	oïdium des céréales, rouille brune, rouille jaune	Dosage: 0.5 l/ha Application: stade 32-61 (BBCH).	6, 22
Colza	nécrose du collet du colza	Dosage: 0.5 l/ha Application: Stade 20-27 (BBCH).	6, 22
betteraves à sucre et fourragère	cercosporiose et ramulariose	Dosage: 0.5 l/ha	6, 23
pommes de terre	alternariose	Dosage: 0.5 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: à partir du début de l'attaque.	6, 12, 21, 24
Culture ornementale			
arbres et arbustes (hors forêt)	maladies fongiques des feuilles, moniliose des fleurs et des rameaux, oïdiums des plantes ornementales, rouilles des plantes ornementales	Concentration: 0.05 %	6, 7, 25, 26, 27
cultures florales et plantes vertes, rosier	maladies fongiques des feuilles, oïdiums des plantes ornementales, rouilles des plantes ornementales	Concentration: 0.05 %	2, 6, 21, 25, 27
rosier	maladie des taches noires du rosier, oïdium du rosier	Concentration: 0.05 %	2, 6, 21, 25, 27

Charges générales / agronomiques:

- 1 Avant la floraison et après la récolte uniquement.
- 2 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 3 SPe 1 - Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements par parcelle et par année au maximum avec des produits contenant du difénoconazole.
- 4 La concentration indiquée se réfère à un volume d'eau de base de 1000 l par ha.
- 5 Le dosage se réfère au stade de la mise à fruits (50 à 90% des fruits présents), volume de haie 7'500 m³/ha.
- 7 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG.
- 8 Le dosage indiqué se réfère aux stades pleine floraison et le début de la coloration rouge des fruits, 4 plants par m².
- 9 Pour les framboises d'été et les mûres, le dosage indiqué se réfère aux stades du début de la floraison et de la pleine floraison, volume de haie 10'000 m³ par ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux stades des boutons floraux penchants et les premières fleurs ouvertes, volume de haie 7'500 m³ par ha.
- 10 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 60 m par rapport aux eau de surface.
- 11 Traitement contre Monilia pendant la floraison.

- 12 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 4 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stéroïdes; ISS).
- 13 Uniquement en mélange avec Captan (80 % WG), conc. 0.1%.
- 14 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 15 Traitement par voie aérienne.
- 16 Seulement en mélange avec Malvin WG 0.1% (1.6 kg/ha) ou avec 336 g dithianon par ha avec un produit contenant la substance active dithianon.
- 17 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 3 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du groupe de matières actives FRAC G1 (inhibiteurs de la synthèse des stéroïdes; ISS).
- 18 Contre le rougeot en mélange avec du Folpet (80% WP), conc. 0.1%.
- 19 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 20 1 traitement par culture au maximum.
- 21 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG.
- 22 1 traitement au maximum par année.
- 23 Généralement 1 seul traitement au début de l'attaque.
- 24 1 semaine de délai d'attente pour les pommes de terre primeurs.
- 25 SPe 1 - Pour protéger les organismes du sol, 3 traitements au maximum par parcelle et par an avec, au total, pas plus de 500 g de substance active difénoconazole.
- 26 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG.
- 27 Répéter le traitement après 10-14 jours si nécessaire.

Protection des utilisateurs:

- 6 Préparation de la bouillie: Porter des lunettes de protection ou une visière

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- | | |
|------|--|
| | Tenir hors de portée des enfants. |
| SP 1 | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. |